CNPN du 22 septembre 2016

CHRONIQUE DE MORT ANNONCEE D'UNE CONVENTION COLLECTIVE

1. Prévoyance:

La CFTC et l'ensemble des organisations syndicales et patronales valident le protocole technique et financier du régime de Prévoyance mutualisé de la CCN 66.

2. Complémentaire santé:

La CNPTP propose l'envoi d un courrier ferme aux assureurs recommandés à propos des frais de gestion qu'ils comptent déduire du fonds de solidarité. Ce document est également validé par la CNPN qui se questionne et demande à la CNPTP de rédiger également un document à l'intention des assureurs à propos du fonds de solidarité au niveau de la Prévoyance.

3. Autres points mis à l'ordre du jour :

S'agissant des autres points, la nouvelle fédération employeur nous annonce, **officiellement cette fois et c'est une première**, qu'ils ouvriront des négociations début 2017 dans le cadre de la BASS (Branche Associative Sanitaire, Sociale et Médico-Sociale) afin de créer un nouvel environnement conventionnel.

Questionnée sur les composantes d'une telle entité, les réponses sont plus vagues mais il semble à ce jour que la FEHAP n'en fasse pas partie mais que la Croix-Rouge y soit...

Nous prendrons pour notre part nos responsabilités et la CFTC fera preuve de la plus grande vigilance dans le cadre de l'ouverture de ces négociations.

La fédération employeur s'engage d'ici la fin novembre à nous fournir des compléments d'informations sur ce chantier.

Quant au dernier point mis à l'ordre du jour par une autre organisation : « l'exercice du droit syndical », les employeurs proposent de l'étudier dans le cadre de ce nouvel environnement à venir.

Prochaines CNPN: - Le 23 novembre 2016

- Le 13 janvier 2017- Le 7 mars 2017

Les négociateurs CFTC

